



Bretagne rurale et urbaine
pour un développement
durable

Breizh ar maezloù ha maezkérel
evit an diorren padus



► **Mouais (44)**

Chantier d'insertion, de formation et d'habitants pour la salle multifonction

La salle multifonction allie ruralité des matériaux utilisés (bois, paille, terre...) et modernité de la conception (étanchéité à l'air, géothermie pour le chauffage...) avec la volonté forte qu'elle soit faite pour les habitants de la commune et construite par des hommes du territoire. Chantiers d'insertion, de formation et d'habitants ont été orchestrés pour la mettre en œuvre.

Que ce soit lors du recrutement de la Maîtrise d'œuvre de conception, lors de la conception ou lors de la phase chantier, Yves Daniel, député-maire de cette petite commune rurale de 376 habitants, a toujours clairement affirmé la volonté de faire une salle « avec des matériaux et des acteurs du territoire pour les acteurs du territoire ».

Un engagement fort qu'il a fallu défendre tout au long du projet, face aux différents interlocuteurs. Le maire regrette d'ailleurs de n'avoir écrit un cahier des charges précis sur ce point, « pour que la philosophie du projet soit systématiquement transmise aux différents acteurs ». Selon lui, « le plus difficile est de trouver le pilote qui va coordonner l'ensemble des acteurs, dans ce type de projets multi-partenarial ».

↗ En amont, des échanges avec les acteurs

Pour s'assurer que ce projet était techniquement réalisable et intéressait des acteurs locaux, une réunion organisée par la commune et son assistance à maîtrise d'ouvrage (la SELA – Société d'Aménagement de Loire-Atlantique) a eu lieu en amont. Elle réunissait :

- la SCOP **Tierr'Habitat** (spécialisée dans les briques de terre crue (BTC), paille, enduits...),
- la **MFR de Riaillé**, qui propose une formation en éco-construction,
- la Sté **Elément terre**, membre du Réseau Français de la construction paille,



Professionnels de la région, habitants bénévoles, salariés en insertion, stagiaires en formation... une réalisation des hommes et des femmes du territoire !

- l'**ACPM** (Ateliers et Chantiers du Pays de la Mée)
- et **BRUDED**.

↗ Une tentative d'appel d'offre classique

Suite à cette réunion et devant l'intérêt manifeste des acteurs, les élus et l'AMO ont pensé pouvoir rester dans un cadre d'appel d'offre classique. L'ensemble des lots y a donc été intégré, y compris le lot n°4 qui concernait la réalisation :

- de l'isolation en paille de 2 murs extérieurs avec réalisation d'enduits de finition en terre
- de murs de parement en pisé et en bauge (terre) à l'intérieur
- de murs de parement en brique de terre crue (BTC) à l'intérieur.

Pour autant, lors de la consultation initiale, aucun des acteurs n'a répondu à l'appel d'offre, n'ayant été averti de sa parution.

Et lors de la 2ème consultation, seule la SCOP Tierr'Habitat a répondu, dans l'urgence, et par conséquent sans avoir pu se mettre en relation avec les autres acteurs pour une réponse commune.



Le maire présente les murs intérieurs en bauge, pisé et briques de terre crue.

De fait, ayant envisagé les travaux avec le seul recours à des artisans spécialisés, le montant des travaux estimés par la SCOP était 2 fois supérieur à l'estimation réalisée par la Maîtrise d'œuvre : le lot a donc été considéré comme infructueux.

➤ Une convention en direct avec une association d'insertion

Au final, après une nouvelle réunion réunissant les acteurs, la commune et la SELA ont décidé de reprendre le dossier en main et de sortir le lot n°4 de l'appel d'offre pour le confier à l'ACPM, une association accompagnant des salariés en parcours d'insertion. Ne disposant pas de compétences techniques spécifiques sur les réalisations à mener, l'ACPM a sous-traité l'encadrement et la formation des ouvriers en insertion et encadrant technique à :

- **Elément Terre** pour la paille
- **Alternative** pour le pisé et la bauge
- **Tierr'Habitat** pour les BTC.

Un encadrant technique de l'ACPM a également suivi, en aval du chantier, une formation sur la réglementation applicable à la construction de murs de paille.

“ Il nous a fallu nous battre pour réaffirmer tout du long la philosophie du projet. A chaque fois, des arguments nous étaient avancés pour nous prouver que c'était techniquement impossible, non réglementaire, trop cher.. ”



Yves Daniel,
maire de
Mouais

Associer un chantier de formation

Très en amont, lors des réunions d'échanges, les plannings ont été évoqués avec la MFR de Riaillé de façon à faire correspondre les semaines de mise en œuvre de la paille avec des semaines de terrain du planning de formation.

Ainsi, une dizaine de stagiaires en formation éco-construction à la MFR sont intervenus pour la pose de la paille, encadrés par Vincent Corbard, formateur. ■

➤ Une convention entre l'ACPM et le comité des fêtes pour faire participer les habitants

Par ailleurs, afin de permettre aux habitants de la commune de participer au chantier, une convention a été signée entre l'ACPM et le



Le bar en tonneaux, réalisé par un élu et un bénévole avec des matériaux locaux

Comité des fêtes de Mouais, l'assurance du Comité des fêtes couvrant l'intervention des habitants adhérents. « Lors de la 1ère réunion pour informer du projet, très peu sont venus. Tout s'est joué lorsque le chantier a démarré et que l'on a donné rendez-vous aux habitants directement sur le chantier, avec démonstration de poses de bottes de paille ».

➤ Pas de dommage-ouvrage

Le choix de matériaux non industrialisés (paille, terre), ne répondant pas à l'époque* à des normes standard, mis en œuvre par des personnes non professionnelles (mais encadrées par des professionnels) a nécessité des démarches supplémentaires auprès du bureau de contrôle et des assureurs de certaines entreprises : charpentier par exemple. Ces démarches ont été effectuées par la SELA. Au final, la réalisation bénéficie de la garantie décennale pour tous les lots et il n'y a pas eu de réserves de la part du Bureau de contrôle.

Par contre, compte-tenu du tarif jugé prohibitif (> à 20 000 euros) et des réserves relatives à la technique de construction utilisée par l'assurance dommage-ouvrage (qui refusait de couvrir les murs), la commune a fait le choix de s'en passer.

*Les règles professionnelles paille sont sorties en janvier 2012. ■



Le chantier de pose de l'isolation paille. Au final, 7% de la population de Mouais a participé à la construction de la salle

CONTACT :

Yves Daniel, maire / Tél. mairie : 02 40 07 73 41 / mairie.mouais@wanadoo.fr

BRUDED est soutenu par :

